Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Oncle veut vendre part de sa SCI

Par Amanda_Kate8

Hello tout le monde,
J'espere que vous passez un bon Vendredi.

Mon oncle veut vendre part de sa SCI
-Objectif :Ne plus etre proprietaire, leguer a ses neveux et nieces
-Il n'a pas d'enfants . Celibataire.
-Il a plus de 75 ans
-Il possede 56% de parts d'une SCI (Valeur de la maison 300K)

Comment peut-il donner toutes ses parts a ses 5 neveux et nieces (sans impots) ?

Tous les 15 ans il peut donner par neveu/nieces
Dons droit commun : 7 967 EUR
Dons familiaux , ?Sarkozy? : 31 865 EUR

Cela fait environ 40 000 EUR par neveu/niece sans impots
Peut il donner ses parts gratuitement a ses neveux a la place de donner du cash ?

Par ESP

Bonjour
Malheureusement, la loi "TEPA" n vaut que pour les dons en argent.

Par Amanda_Kate8

Ok merci :)

Si la maison de la SCI vaut 300 000 EUR
Et que mon oncle a 50% de parts
Ses parts doivent etre racheter a 150 000 EUR ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Selon son âge (moins de 70 ans) et s'il n'a ni conjoint ni enfant, il peut souscrire une assurance vie et déposer l'argent dessus et mettre ses neveux comme bénéficiaires.
L'AV est hors succession.
L'exonération actuelle par bénéficiaire est de 152 000 euros, donc suffisante pour cet objectif de défiscalisation.
Et on ne peut pas mettre des parts de SCI ou un bien immobilier sur une assurance vie, il doit vendre d'abord.

Toutefois la loi peut changer d'ici son décès.

Par Amanda_Kate8

Merci beaucoup mais a quel prix peut-il vendre ses parts a ses neveux et nieces ?

Par yapasdequoi

Il doit les vendre au prix du marché.
Et les neveux et nièces doivent payer ce prix sinon le fisc taxera comme une donation.